

MILK-NEWS



Chers éleveurs, chers intéressés,

Les éleveurs irlandais se soucient de plus en plus de la direction que prend l'évolution du prix du lait en 2012. En avril, la plupart des laiteries avaient diminué le prix du lait de 3 centimes par litre et annoncent davantage de baisses pour les mois à venir. Étant donné le prix actuel du lait de 31 centimes par litre et les coûts croissants, la situation pourrait tourner au dramatique si d'autres diminutions du prix ne peuvent être évitées. Nous observons attentivement la situation dans l'Europe entière. Nous sommes très conscients que beaucoup d'autres États membres font face à une situation semblable. Les conditions météorologiques ont provoqué une augmentation considérable des coûts de production, ce qui a comme conséquence que les marchés laitiers internationaux ont subi de fortes pressions dans les derniers mois.

La fédération membre irlandaise du European Milk Board (EMB) ICMSA se bat contre la pression à la baisse du prix du lait exercée par les laiteries en Irlande. C'est pourquoi, ces deux derniers mois, le ICMSA a engagé des pourparlers avec la plupart des grandes laiteries. Notre opposition n'est pas une réaction instinctive. D'un côté, les marchés montrent manifestement certaines faiblesses, mais en même temps les entreprises de transformation du lait ont engrangé des bénéfices considérables en 2011. Nous basant sur les règles d'éthique des coopératives, notre conviction profonde est que ces gains et réserves doivent maintenant être utilisés pour soutenir le prix du lait. Pour cette raison, les organisations de producteurs de lait dans les différents pays européens se lancent dans le regroupement du lait, afin d'améliorer la destinée de leurs membres. De quelle manière ce processus est mené est un des thèmes centraux de cette édition du bulletin de l'EMB.

Le prix du lait sera un des sujets principaux dans les mois à venir, tant en Irlande que dans le reste de l'Europe. Mais la situation actuelle montre à nouveau qu'une politique clairement définie au niveau européen est primordiale pour faire face aux fluctuations de prix. C'est la prise de conscience que ces problèmes ne peuvent uniquement être résolus au niveau européen qui a amené notre fédération membre irlandaise ICMSA à s'engager au sein de l'EMB. À ce regard, l'EMB apporte la dynamique et la dimension purement laitière absolument nécessaires pour améliorer la situation et que les groupements d'intérêts en place ne saisissent pas toujours entièrement.

Je suis producteur laitier de la côte ouest de l'Irlande et à première vue il semblerait que je n'ai peut-être pas beaucoup de choses en commun avec mes collègues de la Hollande ou de la Bavière. Mais cette impression est tout à fait fautive: nous comptons beaucoup plus de points communs que de différences. Nous sommes les producteurs primaires d'une matière qui sert de base à un énorme secteur international d'une grande valeur. Mais malgré tout il semble que nous sommes le facteur le moins pris en compte au moment de décider d'une politique qui devrait nous assurer un revenu correspondant à notre travail, nos compétences et notre investissement.

Je sais que c'est le cas. Mes collègues en Hollande et en Bavière et partout en Europe le savent. Et ensemble nous allons nous battre au sein de l'EMB pour changer un système qui place les producteurs de lait en dernière position.

John Comer (Membre du comité directeur de l'EMB et Président de l'ICMSA)

Nous devons prendre les choses en main nous-mêmes !

Dans cette interview, le Président du groupement allemand des producteurs de lait MEG Milch Board, Peter Guhl, présente la nouvelle stratégie de son organisation comme réaction au paquet lait entré en vigueur récemment.

BESTE: Monsieur Guhl, quelles sont les réactions du MEG Milch Board, la plus grande organisation de producteurs de lait en Allemagne, suite aux négociations de l'UE sur le paquet lait?

GUHL: "Lors des négociations du paquet lait à Bruxelles, nous avons résolument défendu nos intérêts et, en collaboration avec l'EMB, nous avons pu soumettre un grand nombre de nos propositions. Cependant, nous sommes contrariés par les résultats du paquet lait. En soi, ils n'apportent, du moins en Allemagne, aucune nouvelle perspective pour renforcer la position des producteurs sur le marché. Alors nous pensons que le moment est venu de nous mobiliser ! Les producteurs laitiers doivent maintenant prendre les choses - et par là j'entends le lait - en main eux-mêmes."

BESTE: Jusqu'à présent le MEG Milch Board n'avait uniquement regroupé des producteurs. Ce changement de stratégie signifie-t-il que vous comptez collecter et vendre le lait vous-mêmes à l'avenir?

GUHL: "Nous n'avons pas prévu d'acquérir une flotte de camions de lait. Notre concept est de nous charger de la négociation, de la rédaction et de la conclusion des contrats pour les producteurs de lait, en quelque sorte comme un prestataire de services."

BESTE: Cela signifie qu'il y aurait un marché et une négociation portant sur le prix avant que le niveau des laiteries n'intervienne ?

GUHL: "Exactement. Le niveau "commerce" doit entrer en jeu entre le niveau des producteurs et celui des transformateurs. C'est pour cette raison que la position du niveau "producteurs" doit être assez forte pour intervenir dans les négociations en tant que partenaire égal. Il est toujours plus facile de faire pression sur des producteurs isolés. Si c'est une organisation de producteurs qui conclut les contrats plutôt que les producteurs isolés - que ce soit avec des transformateurs privés ou une coopérative-, alors le mécanisme actuel en place ne sera plus possible. À présent, les transformateurs calculent les prix en transférant les économies de coûts aux producteurs à qui ils payent des prix plus bas."

BESTE: Dans quelle mesure, avec cette nouvelle stratégie, les coûts de production peuvent-ils entrer en jeu lors du calcul du prix?

GUHL: "Un des objectifs retenu dans les statuts du MEG Milch Board est le calcul d'un prix de base prenant entièrement en compte les coûts complets de production et sur lequel nous pourrions nous baser lors des négociations."

BESTE: Monsieur Guhl, vous dites que la livraison de lait et la mise de fonds ne doivent pas nécessairement être liés. Comment ces deux éléments peuvent-ils être séparés tant qu'existe l'obligation de livrer le lait ?

GUHL: "Environ deux tiers des producteurs laitiers allemands sont membres de laiteries"

coopératives. Ceci implique deux choses. D'un côté, que les producteurs mettent des fonds propres à disposition des laiteries par une participation au capital. De l'autre, étant donné l'obligation de livrer le lait retenue dans les statuts, qu'ils ne peuvent livrer uniquement à cette laiterie. Cette obligation de livraison doit être abolie. Elle n'a rien à voir avec la concurrence libre et fragilise le renforcement de la position des producteurs grâce au regroupement - qui par ailleurs est également prévu par le paquet lait.

BESTE: *Et comment imaginez-vous exactement le regroupement?*

GUHL: "Le regroupement du lait cru est le devoir d'organisations de producteurs "pures". Il est important que toutes les organisations se mettent d'accord pour coordonner toutes les décisions ainsi que l'évolutions sur le marché, du moins au niveau régional (comme par exemple en Allemagne le MEG Bavière). Sans conditions contractuelles concrètes, aucun litre de lait n'est livré aux laiteries. À l'instar du MEG Bavière, de telles structures de commercialisation devraient également être créés au niveau suprarégional - donc regroupant les différents Länder allemands- pour que les différentes structures régionales n'agissent pas en concurrence les unes contre les autres.

BESTE: *Quelle forme un regroupement au niveau national pourrait-il prendre en Allemagne, compte tenu des limites au regroupement imposées par le paquet lait? Y aurait-il simplement trois ou quatre Milch Board ?*

GUHL: "En principe oui. Il faudrait alors réunir le travail des MEG des Länder allemands au niveau fédéral. L'idéal serait que cela aboutisse dans le MEG Milch Board Allemagne. Une seule organisation nationale risquerait cependant de créer des problèmes au niveau du droit des cartels. Le MEG fédéral ratifierait les contrats des MEG des Länder, conclurait éventuellement des contrats de vente directe avec le commerce, effectuerait des analyses du marché etc. De même, il assurerait le contact avec une organisation interprofessionnelle européenne qui travaillerait avec une agence de surveillance, une instance de régulation des volumes de lait ainsi qu'une agence de régulation du marché. Mais nous devons être conscients d'une chose: aucune constellation ne correspondra à la situation idéale dès le début. Il s'agira plutôt d'avancées progressives. Ainsi, d'éventuels questions dans le domaine du droit des cartels ne doivent pas nécessairement être considérées comme un obstacle. Il n'est jamais trop tard de commencer avec quelque chose de nouveau!

Andrea Beste (Chargée des relations publiques du MEG Milch Board)

Le point sur France MilkBoard

Depuis l'obligation de contractualisation entre producteurs laitiers et entreprises en France, France MilkBoard prend de l'importance.

La ligne principale reste de devenir une organisation indépendante et transversale. Indépendante des entreprises, mais aussi du syndicat majoritaire Français, la FNSEA, dont la défense des éleveurs n'est plus une priorité. Transversale pour éviter la dérive Suisse et la concurrence entre entreprises dont la variable d'ajustement serait inévitablement le producteur.

Trois syndicats ou associations se sont regroupés au sein de France MilkBoard : L'APLI, l'OPL et dernièrement la Confédération Paysanne. L'objectif de France MilkBoard reste le maintien d'un prix conséquent par une gestion des volumes raisonnée, ainsi que la prise en compte de la réalité des coûts de production et de la rémunération du travail au niveau national, mais sans perdre de vue que la solution pérenne ne passera que par une approche européenne où France MilkBoard pourra s'intégrer pleinement.

La stratégie de France MilkBoard se résume en deux termes : contester et proposer. Ainsi et malgré la pression, voire le chantage des industriels envers les éleveurs pour les contraindre à adhérer à

leurs groupements et leurs contrats à sens unique, France Milkboard poursuit sa présentation sur le terrain pour une adhésion massive des producteurs. En parallèle, les industriels privés (en France, les coopératives sont exclues des possibilités de regroupement en Organisation de Producteurs) sont consultés pour évaluer les points d'accord et de discordance.

Il apparaît que nombreux sont les points sur lequel un accord serait possible, mais systématiquement la négociation sur la réalité des prix nécessaires aux éleveurs laitiers engendre conflits et incompréhension, laissant augurer qu'une résolution à l'amiable du problème laitier sera délicate, voire impossible. Si le politique ne prend pas rapidement ses responsabilités, un autre moyen devra être trouvé pour régler le problème.

Paul de Montvalon (Präsident Office du lait)

Coopératives : La situation des membres des Pays-Bas est pire que celle des membres d'Allemagne

Il y a quelque temps, l'avocat Oliver Schniewind avait effectué une expertise à la demande de l'organisation de producteurs de lait allemands BDM. Il y analysa la situation juridique de producteurs laitiers individuels quant à "leur" coopérative. L'organisation Dutch Dairymen Board (DDB) des Pays-Bas a soumis cette expertise à des juristes néerlandais pour qu'ils estiment si la situation juridique des producteurs de lait aux Pays-Bas est comparable et quelles auraient été les conclusions de l'expertise sur base du droit en vigueur aux Pays-Bas.

Bien que la législation des Pays-Bas est très semblable à celle en vigueur en Allemagne dans la plupart des domaines, il y a quelques différences dû auxquelles la situation juridique des membres de coopératives aux Pays-Bas est plus précaire comparée à celle de leurs collègues allemands. C'est surtout la dénommée "convention structurelle" qui limite les droits des coopérateurs aux Pays-Bas. Cette convention entre en application lorsqu'une coopérative remplit les critères suivants:

- le capital propre est de minimum 16.000.000 euro
- dû à une obligation légale, la coopérative (ou une entreprise dépendante de celle-ci) dispose d'un Comité d'entreprise
- la coopérative (ou une entreprise dépendante de celle-ci) compte au moins 100 employés aux Pays-Bas.

Mis à part les exceptions, une coopérative est légalement requise d'appliquer la convention structurelle lorsqu'elle remplit ces critères pendant au moins trois ans sans interruption. Dans ce cas, la convention implique que la coopérative doit remplir les obligations suivantes:

- la mise en place d'un Conseil de surveillance comptant au moins trois membres
- le Conseil de surveillance doit donner son accord pour certaines décisions du Comité directeur définies par la loi.

Comme conséquence, un grand nombre de décisions qui auparavant étaient la responsabilité de l'assemblée générale des membres sont dorénavant prises par le Conseil de surveillance. Bien que les commissaires sont formellement élus par l'assemblée générale, non seulement l'assemblée générale des membres mais aussi le Comité d'entreprise et le Comité directeur ont le droit de proposer les candidats au Comité de surveillance. Celui-ci propose alors les candidats pour qu'ils soient nommés. Cela diminue considérablement l'influence des membres dans l'assemblée générale.

Les juristes néerlandais ont élaboré plusieurs propositions de modification des statuts qui confèreraient plus d'influence aux membres des coopératives. Le DDB prévoit, dans les semaines à

venir, de discuter ces propositions avec les membres du Comité directeur des coopératives et, si possible, de s'accorder ensemble sur des solutions.

Sieta van Keimpema (Vice-présidente de l'EMB et Présidente du DDB)

La protection sociale du monde agricole: les pays européens affichent de grandes différences

La protection sociale des agriculteurs en Europe diffère d'un pays à l'autre et est fortement influencée par des traditions et des caractéristiques propres aux différents États. Les plus grandes différences se trouvent au niveau des personnes assurées, de l'organisation, des allocations et du financement. La France, la Finlande, l'Autriche, l'Allemagne, la Grèce et la Pologne sont les seuls pays à disposer d'un système de sécurité sociale propre au secteur agricole.

Dans tous les pays avec un système de sécurité sociale spécial pour le secteur agricole, ce système existe en général parallèlement à l'assurance sociale générale ainsi qu'aux systèmes spécifiques à d'autres groupes professionnels. Les risques couverts diffèrent d'un pays à l'autre. En Allemagne, en Autriche, en France et en Pologne l'assurance sociale agricole couvre les domaines de l'assurance accident, l'assurance vieillesse et l'assurance maladie, tandis qu'en Finlande elle n'intervient seulement pour l'assurance accident et l'assurance retraite et en Grèce uniquement pour l'assurance retraite et l'assurance maladie.

Dans quelques pays certaines prestations familiales sont aussi incluses dans l'assurance sociale. Dans ce sens, des établissements tels que des maisons de retraite, des centres de réhabilitation et des centres de vacances pour agriculteurs sont par exemple gérés par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en France. Des initiatives semblables existent de part des offices de sécurité sociale en Grèce et en Pologne. Des prestations comparables aux aides ménagères ou aux aides aux exploitations n'existent cependant seulement en France et en Finlande.

L'objectif central des systèmes de sécurité sociale dans le secteur agricole est la protection solidaire pour les exploitants agricoles et leurs familles. Dans les pays ci-dessus qui disposent d'assurances sociales spécifiques au secteur agricole, les agriculteurs indépendants, leurs familles ainsi que les agriculteurs pensionnés sont en général couverts par l'assurance. Les salariés agricoles ne sont couverts qu'en France et en Grèce. En Allemagne, ils sont uniquement couverts par l'assurance accident.

Selon l'Association fédérale des caisses agricoles en Allemagne (LSV-SpV) il y aurait environ 15 millions de bénéficiaires d'allocations sociales agricoles en France, en Finlande, en Autriche, en Allemagne, en Grèce et en Pologne. Le montant de ces allocations se monterait à environ 47 millions d'euros par an. Dans la plupart des pays les offices de sécurité sociale sont organisés sous forme de collectivités de droit public. Seulement en France et en Finlande elles travaillent sur base du droit privé. La MSA travaille ainsi en concurrence avec d'autres compagnies d'assurance.

Depuis quelque temps on peut observer, dans la plupart des pays, une tendance à la baisse de la population agricole. Ceci a comme effet que la relation entre les cotisants et les bénéficiaires d'allocations de retraite est de plus en plus problématique. Un financement partiel du système par les contribuables s'est dès lors avéré nécessaire. En Autriche, cette contribution est d'environ 25% pour l'assurance accident, de 46% pour l'assurance maladie et de 74% pour l'assurance retraite. En revanche, en Pologne l'assurance maladie et l'assurance accident sont encore entièrement financées par des cotisations, tandis que l'assurance vieillesse est financée à 90% par des fonds publics.

Christian Schnier (EMB)

Les producteurs de lait suédois descendent à la rue

Dans le cadre de la Journée internationale du lait le 1er juin, la fédération membre suédoise de l'EMB Sveriges Mjölkbönder a organisé un événement à Stockholm s'adressant en première ligne aux consommateurs et aux producteurs de lait. Des producteurs laitiers de Suède et d'autres pays européens s'étaient rendu à l'événement pour montrer leur soutien à cette journée. L'objectif de l'évènement était de montrer l'importance de la production de lait en Suède et d'attirer l'attention sur la situation alarmante dans le pays comptant de moins en moins de producteurs laitiers.

L'événement débuta à dix heures du matin. Pendant la journée, les passants pouvaient savourer un verre de lait et l'après-midi un débat eut lieu avec des responsables politiques suédois. Un des thèmes centraux du débat était la revendication de meilleures conditions pour les producteurs de lait suédois et du reste de l'Europe.

Sieta van Keimpema, Vice-Présidente de l'EMB, souligna la perspective européenne de la manifestation et exprima le soutien inconditionnel des producteurs laitiers de l'Europe entière à leurs collègues suédois. Le comité directeur de l'EMB était par ailleurs représenté par Romuald Schaber, Président de l'EMB, Erwin Schöpges de Belgique et Erna Feldhofer d'Autriche qui étaient venu afin d'exprimer leur soutien.

L'après-midi, plusieurs événements étaient organisés pour augmenter la visibilité auprès des citoyens de Stockholm.

Maria Mehlqvist (Sveriges Mjölkbönder)

La Fédération des Producteurs Suisses de Lait confirme sa démission de l'Interprofession Suisse de la filière lait

La situation actuelle sur le marché laitier suisse se caractérise par une production record sans précédent. Les prix du lait s'effondrent rapidement et le lait excédent ne peut uniquement être écoulé sur le marché mondial sous forme de beurre et de lait en poudre. Seul au mois de mai les prix à la production ont baissé de 2,5 à 4 centimes de Franc suisse.

L'Interprofession Suisse de la filière lait (IP Lait) n'a, depuis sa création il y a trois ans, pas réussi à résoudre les problèmes du marché laitier suisse. Ceci fut finalement la raison pour laquelle la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL) a décidé de quitter l'interprofession en automne 2011. De ce fait, l'IP Lait a perdu son statut d'organisation interprofessionnelle, étant donné que plus que les premiers acheteurs de lait, les transformateurs et le commerce de détail y sont représentés.

La PSL a formulé plusieurs conditions pour un éventuel retour. D'un côté, les statuts de l'IP Lait doivent être changés. Différentes parties y doivent être représentées : les producteurs, le commerce ainsi que les transformateurs et le commerce de gros. Chaque groupe doit désigner ses propres représentants. Les producteurs laitiers doivent être représentés par des producteurs indépendants, car jusqu'à présent c'étaient plutôt les transformateurs et le commerce qui dictaient qui assurait leur représentation. Tous les participants doivent également disposer d'une minorité de blocage qui leur permet de bloquer des décisions unilatérales.

D'un autre côté, certaines décisions prises par l'IP Lait doivent enfin être appliquées. Ceci concerne surtout le prélèvement spécial de quatre centimes de Franc suisse par kilo sur les volumes

supplémentaires produits, mais aussi la livraison volontaire de lait C pour le marché mondial et une segmentation transparente à tous les niveaux du commerce laitier. D'autres mesures concernées sont le contrôle de tous les flux et de leur facturation par une instance indépendante.

L'Union suisse des paysans vient d'intervenir à cet égard et propose d'agir comme médiateur. Il ne faut cependant pas trop attendre de cette initiative. L'association de producteurs de lait BIG-M, une des organisations membres suisses de l'EMB, a appelé les grandes organisations commerciales paysannes à également quitter l'IP Lait. Celles-ci avaient annoncé courageusement qu'elles se retireraient de l'IP Lait si elle ne décidait pas de réformes ambitieuses. Que ces organisations n'aient pas encore quitté l'interprofession est une preuve qui montre à quel point elles sont otage des transformateurs. Celui qui veut vendre du lait ne peut jamais se positionner ouvertement contre l'industrie de transformation. Sinon il risque des problèmes pour la vente de lait.

L'IP Lait a décidé récemment qu'elle ne diminuera pas le prix indicatif pour le lait A, malgré les prix en baisse dans les pays européens voisins de la Suisse et le volume de lait très élevé. Cette décision était un signal positif annoncé dans les médias. Malheureusement ceux-ci n'ont pas rapporté que cette décision est ignorée sur le marché. La réponse du marché est une simple : le prix du lait B et C baisse et les transformateurs achètent de plus grands volumes de lait B et C.

Werner Locher (IP Lait)

Les coopératives : un système qui a de l'avenir?

Du 21 au 23 mars 2012, un congrès international a eu lieu à l'Université de Humboldt de Berlin sur les "Réponses coopératives à des défis mondiaux". L'objectif était d'y discuter des approches d'avenir pour la conception d'un meilleur système économique.

Vu que nous nous trouvons dans l'année internationale des coopératives, 239 participants de 56 pays se sont rendus à Berlin pour cet événement. Une des conclusions des interventions et des discussions était que les coopératives négocient des prix sur le marché qui sont supérieurs de jusqu'à 40 pourcent comparé aux prix négociés par des entreprises privées - mais ceci uniquement dans les pays en voie de développement. Dans ces pays, elles y seraient ainsi la réponse démocratique à une économie de plus en plus privatisée.

Cependant la plupart des 75 interventions étaient des discussions académiques et n'ont pas mené à des résultats pouvant être utilisées en pratique. Uniquement le Professeur Markus Hanisch de l'Université de Humboldt de Berlin s'est exprimé, dans son discours, de façon critique face à l'évolution de grandes coopératives vers des structures que l'on connaît du secteur privé. Dans ce sens, il a remis en question la fonction de contrôle des coopérateurs. Il a également évoqué les nouvelles tendances allant vers plus de croissance et une concentration plus forte, vers une organisation en structures de holding ou encore vers des acquisitions internationales. Son message principal était que ces tendances pourraient partiellement dévier l'orientation des intérêts entre les agriculteurs et leurs coopératives ou même éroder l'effet de prix indicatifs. Ces réflexions pourraient donner lieu à une étude plus approfondie de l'importance du rôle des processus décisionnels internes au sein de coopératives agricoles.

Dr. Andrea Beste (Chargée des relations publiques du MEG Milch Board)

Agenda EMB

Ci-dessous vous trouverez un bref aperçu des réunions importantes du comité directeur en juin 2012 :

- 4./5.6.: Réunion du groupe de travail sur l'alimentation et l'agriculture de l'ATM
- 12.6.: Réunion du comité directeur de l'EMB à Bruxelles
- 13.6.: Réunion avec ECVC et FFE à Bruxelles
- 14.6.: Réunion avec une organisation des producteurs de lait à Riga
- 25.6. : Réunion du groupe consultatif sur la PAC concernant les aspects internationaux
- 26./27.6.: Réunion général du réseau ATM à Bruxelles

Contact:

EMB – European Milk Board, Office
Bahnhofstraße 31, D – 59065 Hamm, Germany
Tel.: 0049 – 2381 – 4360495
Fax: 0049 – 2381 – 4361153

office@europeanmilkboard.org
www.europeanmilkboard.org